

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						J					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal **TASCHEREAU**, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. **GOSSELIN**

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. **GOSSELIN**

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1891

SOMMAIRE :

Avis, 277.—Communication, 277.—Le soin du Salut, 278.—Les Bibliothèques paroissiales, 279.—Chronique de la " Semaine Religieuse ", 281.—Notice sur la Congrégation du Très-Saint-Sacrement, 284.—Consultations, 286.—Petite chronique, 287.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 15	février—I du Carême.
Lundi, 16	" —Conversion de S. Paul.
Mardi, 17	" —S. Jean Chrysostôme.
Mercredi, 18	" —Quatre Temps, S. Siméon.
Jeudi, 19	" —Férie.
Vendredi, 20	" —Quatre Temps, Ste Lance.
Samedi, 21	" — " férie.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC. Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.	CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.
EGLISE DE LA BASSE-VILLE. Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.	EGLISE S. JEAN-BAPTISTE. Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.
EGLISE SAINT-ROCH, Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.	EGLISE SAINT.SAUVÉUR. Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.
CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH. Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.	CHAPELLE N.-D. DE LOURDES. Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

LIBRAIRIE STE-ANNE

J. A. LANGLAIS

LIBRAIRE-ÉDITEUR

No. 117, rue St-Joseph, St-Roch, Québec

Livres Classiques, français et anglais; Fournitures d'Écoles, Papeteries, Articles de Bureau, etc.—Nouveau Cours de Calligraphie Canadienne, en 9 cahiers, français et anglais. Ces deux magnifiques séries sont maintenant introduites dans presque toutes les écoles des Provinces de Québec, de Manitoba et du Nouveau-Brunswick; et ont été honorées de la haute approbation du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec.

SPÉCIALITÉS :—Apprêts pour Fleurs, Ornaments d'Églises, Vins de Messe, Cierges, Encens, Bougies, Veilleuses, Huile d'Olive, Cloches pour Églises, etc.

Toute commande pour importation de n'importe quel pays étranger, sera exécutée avec ponctualité.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

AVIS

Comme nous n'avons pas d'agent pour la collection, nous sommes forcé d'expédier nos quittances par la malle. On nous obligera beaucoup en leur faisant honneur immédiatement après réception.

COMMUNICATION.

LA PRIÈRE EN COMMUN

(Suite)

“ Les biens qui résultent de la prière en commun dans les familles sont sans nombre et très considérables.

“ Elle contribue plus qu'aucune autre chose à l'union, aux égards mutuels entre le mari et la femme.....au support, aux prévenances, à la confiance réciproque. Qu'on dise ce qu'on voudra; les hommes ne s'estiment et ne s'aiment solidement, ne s'ouvrent et ne se fient les uns aux autres, qu'autant qu'ils ont, et qu'ils reconnaissent dans autrui, des sentiments religieux. Et quel garant plus sûr de ces sentiments religieux, que l'accord et l'unanimité dans le service de Dieu !

“ Elle entretient dans les père et mère la plus haute idée de la sainteté de leur état, et de la grandeur de leurs obligations par rapport à l'éducation des enfants. Elle les rend fidèles à s'en acquitter, et soigneux des moindres détails. Elle attire sur eux les grâces qui leur sont nécessaires. Et combien ne leur en faut-il pas à tous moments, pour former l'esprit et le cœur de leurs enfants; pour ne point se rebuter des défauts de cet âge, et des soins pénibles et assidus qu'il exige; pour ne point excéder ni dans la révérité; ni dans l'indulgence; pour se ménager tellement que la familiarité ne préjudicie point au respect, et que l'usage de

l'autorité ne supprime pas non plus les caresses ; pour les aimer également, ou du moins ne pas marquer de prédilection, source de jalousie et de haine !

“ Elle accoutume les enfants à une certaine vénération religieuse pour leurs parents ; elle donne dans leur esprit plus de poids aux avis qu'ils en reçoivent, et dispose leur volonté à une parfaite obéissance. Rien en effet n'est plus efficace pour les porter à regarder Dieu dans leur personne, que la grande opinion qu'ils ont de leur piété. Et cette opinion, où la prennent-ils, sinon en les voyant prier ? On ne saurait croire combien l'amour que Dieu a mis dans le cœur des enfants pour les auteurs de leur naissance s'accroît par l'idée qu'ils ont de leur vertu. La grâce élève alors, et perfectionne les sentiments naturels, leur donnant plus de force, plus de solidité, plus de profondeur

.....
 Il ne peut se faire qu'une famille où l'on s'acquitte exactement, et comme il faut, de la prière du matin et du soir, ne se conduise très chrétiennement en tout le reste ; que Dieu ne veille sur elle avec un soin particulier, et, par conséquent, qu'elle ne soit heureuse. Au contraire, dans les familles où cette pratique est négligée, il est assez ordinaire que tous, ou plusieurs de ceux qui la composent, omettent même de prier en secret ; et dans une maison où cette omission a lieu, il n'y a point de christianisme ; Dieu n'y habite pas, et, quelles que soient les apparences, chacun y est plus ou moins malheureux, le mari et la femme, les parents et les enfants étant un sujet de tourments les uns pour les autres.....

(A suivre.)

LE SOIN DU SALUT

L'affaire du salut est proprement l'affaire de l'homme ; tout le reste doit être compté pour rien. Cependant elle est le dernier souci de la plupart des hommes.

On trouve du temps pour tout, excepté pour bien remplir ses devoirs religieux. On pense à tout, mais on oublie que le carême est le temps des Pâques. Un cultivateur ne dort pas tranquille tant que la récolte n'est pas dans sa grange ; un propriétaire n'a pas de repos tant que ses maisons ne sont pas louées ; celui dont la fortune est placée dans le commerce ou les banques, vit constamment dans l'inquiétude ; mais ils dorment comme des sourds, quand bien même leur âme est en péché mortel, du premier jan-

vier à la Saint-Silvestre. Il n'y a rien de trop beau et de trop bon pour le corps, mais c'est toujours assez beau et assez bon pour l'âme.

Que faisons-nous donc au monde, si nous n'y faisons les deux seules choses nécessaires et inséparables : aimer Dieu et faire notre salut ? Louis XI ayant demandé quelque chose d'injuste à Benoît XII : " Si j'avais deux âmes, dit-il, j'en donnerais une pour ce roi ; mais n'en ayant qu'une, je ne veux point la perdre."

Les Bibliothèques paroissiales

C'est à dessein que nous écrivons " Bibliothèques paroissiales " et non pas " Bibliothèques publiques." Pour nous, et pour nombre d'autres, nous aimons à le croire, ces deux appellations n'ont pas tout-à-fait la même signification.

Les premières, comme leur désignation l'indique suffisamment, participent de l'organisation paroissiale. Par conséquent, le curé peut exercer un contrôle absolu et immédiat sur la matière délicate du choix des livres. Grâce à ce contrôle éclairé et toujours en éveil, les bibliothèques paroissiales opèrent un bien considérable, et ne font jamais de mal. Aussi, nous sommes avec ceux qui disent : multiplions les bibliothèques paroissiales.

Les bibliothèques publiques, au contraire, n'ont généralement pas ce cachet, ou ne l'ont que d'une manière imparfaite ; bien qu'on puisse le leur donner en plein, quand on le veut. Du moment qu'elles ont la même organisation à peu près, et présentent les mêmes garanties que les bibliothèques paroissiales, nous sommes encore avec ceux qui disent : multiplions les bibliothèques publiques.

Mais, en fait, cette désignation indique presque toujours des bibliothèques placées sous le contrôle exclusif des laïques. Entendues de cette façon, nous en sommes l'adversaire déclaré, parce qu'elle constitue un grave danger pour la foi et les mœurs. (1) Le bureau de direction étant électif, pourra un jour présenter toutes les garanties voulues, et le lendemain se composer de membres dangereux, par leur incompétence ou leur mauvais esprit. C'est pourquoi nous sommes bien convaincu que l'auteur de l'intéressante étude intitulée : " Nos bibliothèques populaires," sans avoir fait ces distinctions, n'a jamais eu l'intention de patronner les bibliothèques publiques prises dans le dernier sens.

(Nous ne parlons pas ici, bien entendu, des bibliothèques qui sont la propriété de l'Etat.

Le Parlement de Québec, comme l'on sait, vient d'adopter une loi qui permet aux conseils municipaux des villes et des campagnes de contribuer à la fondation de bibliothèques publiques. On ne peut pas dire que cette mesure soit mauvaise en soi, parce qu'elle se réduit en définitive à l'autorisation d'aider précieusement une œuvre excellente : la création de bibliothèques. Avant qu'elle fut insérée dans nos statuts, il était loisible aux associations, comme aux individus isolément, de fonder des bibliothèques, indépendantes de tout contrôle religieux ou soumises à ce contrôle. Cette liberté d'action ne se trouve donc ni restreinte, ni augmentée, et la position reste essentiellement la même. Nous n'avons pas non plus l'ombre d'un doute que les intentions de ceux qui ont voté cette loi ne soient excellentes. Mais en pratique, comme il faut compter avec la malice des hommes, son application pourra peut-être, quelque un de ces jours, donner lieu à des conflits que l'on aurait pu prévenir en décrétant, par exemple, qu'aucun conseil municipal ne pourrait exercer ce pouvoir en faveur de bibliothèques dont les règlements, au moins pour ce qui regarde le choix des livres, ne laissent pas le contrôle absolu à l'autorité ecclésiastique du lieu. Cette restriction peut de prime abord paraître exorbitante à quelques uns, mais au fond elle est parfaitement raisonnable. Il suffit d'un instant de réflexion pour le comprendre. Ajoutons que l'application de cette loi sera évidemment encore plus épineuse dans les paroisses mixtes.

Quoiqu'il en soit, les conseils municipaux de nos campagnes, du moins, n'avaient certainement pas besoin de cette nouvelle attribution. En effet, presque toutes nos paroisses ont d'excellentes bibliothèques qui suffisent amplement aux besoins de nos populations. Elles sont l'œuvre de chaque curé, qui les augmente au fur et à mesure que les ressources le permettent, et qui n'inscrit sur le catalogue aucun ouvrage qui ne soit irréprochable, à tous les points de vue. Leur administration est des plus économiques, car tout se fait à titre gratuit. Pas de commission sur l'achat des livres, pas de local à payer, pas de salaire pour la personne qui remplit la charge de bibliothécaire. Aussi, l'abonnement annuel n'est que de quatre centins pour chaque membre d'une famille. Avec cette rétribution insignifiante, on conserve la bibliothèque sur un bon pied, on l'augmente tous les ans d'un certain nombre de volumes, on fait dire une messe basse à l'intention de tout abonné qui meurt, et on chante tous les ans un service pour les membres défunts.

Nos bibliothèques paroissiales sont donc gratuites au vrai sens du mot. Les paroissiens ne paient rien en réalité pour les fonder

on pour les alimenter, ni directement, ni indirectement. Il y a plus de trente ans que cette œuvre admirable, dont le clergé peut et doit revendiquer le mérite et l'honneur, fonctionne parmi nous à la satisfaction générale. Elle est née et elle a grandi sans l'assistance pécuniaire des conseils municipaux, et elle entend bien continuer de vivre dans les mêmes conditions ; et même ne pas tolérer une rivale qui prétendrait à l'indépendance absolue, et qui serait plus souvent une chaire de pestilence qu'un foyer de lumières.

Quant aux villes et aux grands centres, nous admettons volontiers que la position est un peu différente. Tout de même, c'est notre conviction que là aussi les bibliothèques paroissiales sont possibles, et capables de répondre aux exigences légitimes de ces groupes de population. Il suffirait pour cela de modifier quelque peu leur organisation, sans toucher au principe sur lequel elle repose, et de faire l'acquisition de séries plus complètes et plus variées. Ce travail est relativement facile quand on connaît bien la population au sein de laquelle on vit. Ce qui confirme cette manière de voir, c'est que plusieurs centres sont dotés de bibliothèques de ce genre. D'ailleurs, nous avons vécu assez longtemps dans plusieurs de ces milieux, pour croire sans présomption que nous parlons en parfaite connaissance de cause. Quelquefois aussi, les bibliothèques de certaines institutions peuvent être avantageusement utilisées, et servir à la rigueur de bibliothèques paroissiales.

Conclusion : multiplions les bibliothèques paroissiales. Que chaque paroisse, que chaque centre ait la sienne. Que tout curé continue de prêter une attention spéciale à cette œuvre dont on ne saurait exagérer l'importance, parce qu'elle est véritablement une annexe de son ministère.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Après avoir passé en revue les Lumiliations, les gloires et les actes religieux et politiques de la Papauté en 1890, rien de plus intéressant, pour un catholique qui vit un peu de la vie de foi, que de connaître les progrès accomplis par les missions catholiques pendant l'année qui vient de s'écouler.

L'événement capital de 1890 a été la canonisation des Bienheureux Perboyre et Chanel, deux obscurs missionnaires qui ont cherché avant tout le royaume de Dieu, et auxquels la gloire la plus pure et la plus enviable a été donnée par surcroît. L'œuvre de la

Propagation a donc aujourd'hui la bonne fortune de posséder deux puissants protecteurs auprès du trône de Dieu.

On dirait que leur influence se fait déjà sentir en certains pays. Ainsi la Suisse toute entière vient d'acclamer avec orgueil celui qu'elle avait exilé après l'avoir abreuvé d'outrages. Le cardinal Mermillod a été reçu triomphalement avec le cérémonial que la vieille république avait instituée avant l'hérésie pour honorer le Pape Martin V. Un autre prince de l'Église, le cardinal Manning, a vu ses noces d'argent épiscopales célébrées comme un événement national. Quel chemin parcouru depuis Henri VIII, à en juger par ce qui se passe ; avant un quart de siècle on verra peut-être le Parlement anglais biffer la clause qui statue que le roi d'Angleterre ne peut être un catholique. C'est le résultat inévitable auquel amènera un jour la marche des événements.

En Allemagne, le Kultur-kampf se détend de plus en plus. L'ennemi le plus redoutable à l'heure présente est le socialisme, qui a atteint la virilité pendant que l'on persécutait la seule puissance capable de l'étouffer. Le jeune empereur semble le comprendre, puisqu'il fait appel au concours de l'Église catholique. Mais s'il veut tuer l'hydre aux sept têtes, il lui faut abaisser les barrières qui empêchent d'entrer les janissaires du Pape. Les hurlements que font entendre à ce sujet les libres penseurs, les rationalistes et tous les révolutionnaires de l'Allemagne, indiquent suffisamment que la Compagnie de Jésus est leur plus redoutable adversaire.

On peut aujourd'hui parler presque indéfiniment de l'Allemagne, sans même mentionner le nom du prince de Bismark devenu simple brasseur. Quelle leçon féconde en enseignements pour tous les hommes politiques, grands et petits ! La disparition de Bismark devait être le signal d'un cataclysme général. Il était le véritable roi non seulement de l'Allemagne, mais de l'Europe entière, l'arbitre de la guerre ou de la paix. Eh bien ! Cet astro politique qui n'était pourtant pas sans éclat, est disparu du firmament subitement, sans que la marche des événements en ait été affectée, et à l'heure présente il est déjà passablement oublié. Dans un an ou deux, on verra des collégiens qui sont censés tout savoir, capables à peine de rappeler les principaux épisodes de sa carrière. Le châtiment des hommes publics, dont la politique n'a pas été honnête et chrétienne, commence toujours de leur vivant.

Rien n'a modifié en 1890 la situation du Catholicisme en Orient. Sous le gouvernement pacifique du Sultan, l'évangélisation se développe avec une liberté qui devrait faire honte à la plupart des gouvernements catholiques, s'ils étaient encore susceptibles de

quelque pudeur. Fait curieux et qui démontre bien la grande place occupée par la Papauté en Orient : au milieu d'un conflit entre le patriarcat grec de Constantinople et le gouvernement Ottoman, on a vu le patriarche et les évêques schismatiques en appeler au Saint-Père.

La situation religieuse n'est guère modifiée non plus dans la Chine et le Tonkin. Les conséquences de la dernière guerre se font encore sentir, et les évêques ont à lutter sinon contre la persécution, au moins contre la fourberie des mandarins, et aussi contre la famine. Ce sont les épreuves qui annoncent l'aurore du triomphe. Les missions catholiques bénéficient de la plus grande tolérance au Japon. C'est là que l'Eglise pourrait faire une riche moisson, si les ouvriers et les ressources ne faisaient pas défaut. La Corée pleure la mort de son vieil évêque, Mgr Blanc, mais elle a la consolation de voir se fermer enfin l'ère du martyre.

Le chef-lieu des missions catholiques se trouve maintenant en Afrique. C'est là qu'il y a de la besogne à faire ! L'apostolat a fait des progrès immenses, l'année dernière. Zanzibar, Madagascar, les Congos français et belge ont vu s'étendre leurs florissantes missions. Le Congo français a donné naissance à un nouveau vicariat apostolique ; une caravane de 20 missionnaires est partie pour les Grands Lacs, afin de remplir les vides causés par la mort et la maladie ; les Pères Blancs sont rentrés dans le Victoria-Nyanza avec le roi Mouanga qui les avait exilés. Il n'y aurait pas d'ombre au tableau dans cette région, si cette dernière mission n'eût perdu le P. Lourdel, qui en était l'âme depuis douze ans. Dans le Dahomey, grâce au P. Dorgère, la paix a été signée entre le roi sanguinaire et la France. C'est ce qui a fait échapper la mission à la ruine et les missionnaires et les sœurs à la mort. Les Pères de S. Frs de Sales de Troyes travaillent sur le fleuve Orange, et ils entrevoient déjà l'aurore d'un apostolat fécond.

C'est en Océanie naturellement que la protection du B. Chanel se fait sentir d'une manière plus visible. Les Pères d'Issoudun ont donné un plus grand nombre d'ouvriers à l'archevêque de la Nouvelle Guinée, Mgr Navarre, qui a maintenant deux suffragants. Les Maristes, sous la direction de Mgr Vidal, sont à la veille de dompter les peuplades anthropophages qui leur sont échues, et les Pères des Sacrés Cœurs continuent avec succès l'œuvre du P. Damien.

Quant à l'Amérique, le Catholicisme continue de s'y développer librement, et les missions du Nord-Ouest, sous la direction des Oblats, font tous les ans des progrès remarquables. Cette congré-

gation a perdu cette année Mgr d'Herbomez, vicaire apostolique de la Colombie Anglaise, et Mgr Faraud d'Athabaska MacKenzie, qui a travaillé dans ces régions pendant 45 ans. Plus favorisée maintenant que d'autres contrées, l'Amérique ne doit pas oublier les prières et les millions dont l'Œuvre de la Propagation de la Foi l'a fait bénéficier. Qu'elle rende généreusement ce qui lui a été prêté avec non moins de générosité.

Que personne ne refuse l'obole qui lui est demandée pour la belle œuvre de la Propagation de la Foi, et ne manque de réciter tous les jours, avec foi et dévotion, un *Pater* et un *Ave* pour la conversion des infidèles. Travaillons à racheter les âmes, afin de compenser le malheur d'avoir peut-être été la cause de la perte de quelques unes des âmes rachetées au prix du sang de N. S. Jésus-Christ.

Notice sur la Congrégation du Très-Saint-Sacrement

(Suite)

II

PREMIÈRE FIN DE L'INSTITUT :

L'EXPOSITION ET L'ADORATION PERPÉTUELLE.

Le but total de l'Institut, son fondateur l'a ainsi défini en tête des Constitutions : " La suprême raison d'être de l'Institut consiste tout entière à former et à donner à Jésus-Christ notre Dieu et notre Seigneur, présent nuit et jour dans l'Eucharistie pour l'amour des hommes, de vrais et perpétuels adorateurs et de généreux zélateurs de sa gloire et de son amour, afin que par ce double moyen le Seigneur Jésus reçoive, au Sacrement, des adorations ininterrompues, et soit glorifié socialement dans le monde entier."

C'est donc l'adorable Personne de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, l'état eucharistique du Christ à honorer, et les efficacités et les puissances de cet état à mettre en œuvre,—comme les Instituts plus anciens honorent et mettent en œuvre la vie apostolique, ou la pauvreté, ou la Passion du Sauveur.

Les deux moyens, ou plutôt les deux ordres de moyens employés pour atteindre ce but sont d'abord l'exposition perpétuelle de l'auguste Sacrement, servie par l'adoration de nuit et de jour ; ensuite l'apostolat eucharistique sous toutes les formes qu'il comporte.

Est-il nécessaire de faire ressortir l'opportunité d'une telle Œuvre à l'époque actuelle ? Quand même nous ne saurions pas

que, selon les paroles de Grégoire XIII dans la Bulle d'institution de la Compagnie de Jésus, " la divine Providence a soin de pourvoir son Eglise de remèdes nouveaux et de secours appropriés aux maladies et aux luttes nouvelles qui, dans le cours des âges, attaquent le peuple chrétien," il suffirait de réfléchir un instant sur l'état de la société moderne séparée de Dieu, et sur les besoins les plus généraux, les aspirations les plus communes des âmes chrétiennes, pour comprendre que cette Œuvre a été suscitée de Dieu à son heure, et qu'elle a une tâche spéciale à remplir dans cette partie du plan divin qui s'accomplit de notre temps.

L'exposition solennelle du Très Saint Sacrement n'est autre chose que l'affirmation éclatante, l'exaltation publique de la personne adorable de Jésus-Christ. Or, le Concile du Vatican, après avoir déclaré que le naturalisme est le mal radical et la source de tous les autres maux de la société moderne, résume toute son action meurtrière et son but suprême en la négation de Jésus-Christ et la volonté de le faire disparaître entièrement de la vie, des mœurs et du cœur des peuples : *Summo studio molitur ut Jesu Christo, qui solus Dominus et Rex noster est, a mentibus, a vita et moribus populorum excluso, solius naturæ, ut aiunt, regnum stabiliatur.* (Constit. Ia de Fide)

Si tous les efforts du naturalisme, qui entraîne avec lui les puissances sociales, intellectuelles et gouvernementales révoltées contre l'Eglise, se réunissent sur ce point de la négation et de l'anéantissement de l'autorité et de la personne même de Jésus-Christ, n'est-il pas bon que, au moins comme réparation et protestation, et pendant que les autres congrégations luttent pour rétablir et maintenir ses droits par l'éducation, la polémique et l'apostolat, il y ait des hommes, des religieux et des prêtres qui l'affirment par un culte éclatant dans sa présence sur cette terre ? N'est-il pas bon qu'ils se donnent à faire comprendre que cette présence n'est pas celle d'un signe inerte ou d'un souvenir sans vie et sans influence actuelle, mais celle de Dieu même présent ici-bas pour y être le Dieu de ce monde et y faire reconnaître ses droits ; du Christ Jésus dans la réalité de sa chair et de sa vie, vainqueur de Satan et conquérant des nations, qui, depuis sa résurrection, ayant le droit de régner et d'être honoré dans sa sainte humanité par des hommages publics, solennels et sociaux, veut, par le culte rendu à sa présence sacramentelle, recevoir ces hommages des hommes sur la terre comme il reçoit ceux des Anges sur le trône de sa gloire au ciel ; du Christ enfin qui a établi ce sacrement, non pas comme un moyen de salut facultatif et d'une valeur quelconque, mais

pour être la vie essentielle des âmes, l'aliment indispensable de toute vertu chrétienne, et l'âme même de l'Eglise ?

L'opportunité de l'adoration perpétuelle s'appuie sur la même raison. Dans une société qui ne fait de fond, dans toutes ses entreprises, que sur les ressources humaines, les forces naturelles de la science, de l'expérience et du nombre, et qui a pénétré plus ou moins, mais trop réellement, de ce naturalisme pratique les chrétiens eux-mêmes, n'est-il pas salutaire qu'un groupe d'hommes se donne à la vie de prière, à cette vie contemplative, toute surnaturelle dans ses moyens comme dans sa fin, et qui fait si large place à Dieu et à son action qu'on peut l'appeler par appropriation la vie de Dieu dans l'homme ? Par l'exposition et l'adoration, l'Institut du Très Saint Sacrement donne donc au monde cette leçon, oppose au naturalisme cette protestation et présente à Dieu cette réparation, d'une vie de prière perpétuelle de jour et de nuit, où chaque religieux paye personnellement le tribut de sept heures de prière quotidienne, et cela non pas dans une solitude retirée, ni d'une manière silencieuse et ignorée, mais au milieu des villes peuplées, dans des sanctuaires ouverts à tous, au pied d'un autel que la pompe de ses ornements, l'éclat des fleurs et des lumières transforment en un trône où se montre, dans la majesté de sa mystérieuse présence, le Christ Jésus, le Roi immortel des siècles, de qui tout dépend et doit relever dans l'ordre social, moral et politique, aussi bien que dans le monde de la nature et dans celui de la grâce.

(A suivre.)

CONSULTATIONS

Le prêtre peut-il porter quelque chose sur le calice, quand il se rend à l'autel ?

Petit détail, il est vrai, mais rien n'est petit quand il s'agit du culte, surtout de la sainte messe. Aussi les liturgistes ont-ils traité cette question, et plus d'un déclare, sans hésiter, que le prêtre se rendant à l'autel ne doit rien porter sur le calice, ni ciboire, ni manuterge, ni même la clef du tabernacle. Pour n'en citer qu'un seul parmi les plus répandus, LeVavas seur dit : " Le prêtre..... porte le calice devant la poitrine.....observant de ne poser sur le calice ni mouchoir, ni lunettes, ni quoique ce soit, pas même la clef du tabernacle, ni un vase contenant des hosties ; " et en note, il s'appuie sur une réponse du Cardinal Préfet de la S. C. des Rites, en date du 3 octobre 1851. (1)

(1) LeVavas seur, Cérémonial, I. 271.

Je n'ai pu découvrir cette réponse et ne saurais dire sur quoi elle porte. Le mouchoir et les lunettes sont choses trop profanes pour qu'il y ait lieu à hésitation ; le manuterge est positivement exclus par la réponse *in Pisuren* ; le ciboire semble se rapprocher davantage des objets immédiatement utiles au saint sacrifice, mais son volume, généralement assez considérable, en rendrait le port à l'autel, sur le calice, assez disgracieux. En l'absence de réponse formelle de la C. des Rites, il paraît donc préférable qu'il soit déposé d'avance sur l'autel. Je me permettrai cependant de signaler une exception, dans le cas où le prêtre devrait porter sur l'autel un ciboire à purifier qui aurait servi, par exemple, pour la communion des malades.

Reste donc la clef du tabernacle. La plupart des auteurs qui mentionnent cette défense, ou se contentent de se référer à d'autres auteurs, ou basent leurs décisions sur une réponse de la Congrégation *in Pisuren*, en date du 1 septembre 1703. Mais les *Ephemerides liturgicæ* font remarquer, avec raison, que la conclusion est un peu forcée. Le décret visé ne parle, en effet, que du manuterge "An sacerdotibus liceat deferre manutergiam supra calicem, tam eundo quam redeundo ab altare" ? S. C. resp. : "Non licere" Dec. 1 Septembris 1703. Il n'existe donc aucune loi qui défende de prendre sur le calice, en allant à l'autel, la clef du tabernacle. Bien plus, les Ephémérides trouvent à cette pratique des raisons de convenance.—*Cononiste Contemporain*.

Dans le n. 22, nous avons donné la solution d'une question proposée au sujet de la sépulture des enfants. Non seulement, comme nous le disions, le meilleur arrangement est celui en vertu duquel il y a dans nos cimetières une partie affectée pour les sépultures d'enfants ; mais c'est l'arrangement que le Rituel Romain, page 199, prescrit d'observer, "quatenus commode fieri potest."

PETITE CHRONIQUE

Sa Grandeur Mgr Jean Langevin vient d'abandonner le siège épiscopal de Rimouski. Les lettres du Saint-Siège, lui annonçant que sa démission était acceptée, lui ont été portées, le 6 du mois courant, par Mgr Têtu. Mgr Langevin a réuni les membres du chapitre de Rimouski, jeudi dernier, et les a notifiés de sa retraite. Sa Grandeur Mgr A. A. Blais a profité de la circonstance pour prendre solennellement possession de son nouveau siège, après la lecture du bref pontifical qui le constitue évêque de St-Germain de Rimouski.

M. l'abbé T. G. Rouleau, Principal de l'École Normale Laval de Québec, doit sous peu se rendre en Europe, en compagnie de Sa Grandeur Mgr L. N. Bégin, évêque de Chicoutimi.

Il y aura treize ans, le 20, que S. S. Léon XIII a été élevée au suprême Pontificat.

Sous le titre : *Petites Annales de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée*, commencera prochainement la publication d'une revue qui paraîtra tous les mois, par livraison de 36 pages. Les *Petites Annales* auront un double objet : faire connaître la Congrégation, intéresser les âmes pieuses à ses œuvres, à celles surtout qui ont pour objet la conversion des infidèles, et prêcher le culte de la S. Vierge.

Nous recommandons cette publication à laquelle on peut s'abonner, en s'adressant au rédacteur, 26, rue S. Petersbourg, Paris.

Les Quarante Heures s'ouvriront à S. Joachim, le 16 ; à Ste Justine, le 18 ; à S. Alphonse, le 19 ; à S. Evariste, le 20.

Les élections fédérales auront lieu dans toute la Confédération, le 5 mars prochain.

On annonce la mort du Rvd. M. Z. Druon, vicaire général et curé inamovible de l'église Ste Marie de St Alban, Vermont. M. Druon était un des vétérans du diocèse de Burlington, où il a exercé le ministère pendant 38 ans. Il n'était âgé que de 62 ans

L'exposition du corps de S. François Xavier, l'illustre Apôtre des Indes, a eu lieu le 3 décembre dernier à Goa, en présence d'une affluence considérable de pèlerins et de curieux de toutes religions. Cette fête se répète seulement tous les 12 ans. Il y a 318 ans que le corps de S. François-Xavier reste intact.

Les recettes de l'église S. Jean-Baptiste de Québec pour 1890, ont été de \$16,211.58, et les dépenses de \$12,533.96. Le montant collecté de la souscription volontaire pour le parachèvement de l'église, a été de \$8,897.43 pour l'année qui vient de finir.

L'Archidiocèse de Santa Fe auquel appartient M. l'abbé Belle-rive, ancien avocat de Québec, a été érigé en 1850. Il compte 38 prêtres séculiers et 10 réguliers ; une population catholique de 110,000 blancs et 18,000 indiens. Il y a eu dans ce diocèse pendant l'année 1890 : 2591 baptêmes, 517 mariages et 701 sépultures.

UN ORGUE-HARMONIUM — A BIEN BON MARCHÉ —

DESCRIPTION ET DEVIS, STYLE GOTIQUE, BUFFET EN NOYER NOIR, TUYAUX DE FAÇADE ORNÉS ET DORÉS, SPÉCIALEMENT FABRIQUÉ POUR EGLISES OU CHAPELLES etc. etc. etc.

CONTENU

Deux claviers, un pédalier, 23 registres, 2 pédales, souffleries aux pieds et à la main.

GRAND ORGUE.

Bourdon basse 16 pieds.	Musette 2 pieds.	Bourdon, haute, 16 pieds.
Diapason " 8 "	Voix céleste 8 "	Diapason " 8 "
Principal " 4 "	Voix humaine.	Principal " 4 "

SWEEL ON RECIT.

Seraphine 8 pieds	Clarion, 4 pieds.	Delicante 8 pieds.
Flute magique 2 "	Piccolo 2 "	Celta 16 "
Contre-basson 8 "	Æoline 8 "	Coupleur de pédale.
Coupleur d'octaves,	Diapason forte,	Coupleur de claviers.

PÉDALE DE 30 NOTES

Pédale Violoncelle, Pédale Bourdons.

PÉDALES DE CONBINAISONS

Pédale du grand orgue, Pédale du recit, Levier souffleur.

M. ALF. HUTCHISON, accordeur d'orgues d'églises et de pianos de la ci-devant maison Bernard & Allaire, est maintenant attaché à notre nouvelle maison, ainsi pour ses services l'on voudra bien s'adresser directement à nous.

BERNARD FILS & Cie.,

EDITEURS DE MUSIQUE, coin des Rues ST-JEAN et STE-URSULE,
(En face de Mr. McWilliam, confiseur) Haute-Ville.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS **CHARLAND & Cie.,** LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des Etats Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

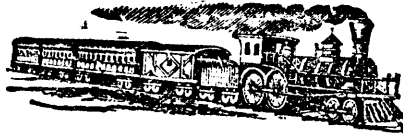
J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.



CHEMIN DE FER

*** * QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX * ***

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

Commençant *DIMANCHE* le 12 octobre, les trains partiront et arriveront à la *JETÉE LOUISE*, Québec :

TRAINS POUR SAINTE-ANNE :

Laissent Québec la *SEMAINE*, à 7.30 a. m., et 6.30 p. m.

Laissent *STE-ANNE*, à 5.20 a. m. et 2.50 p. m.

LES DIMANCHES :

Laissent Québec, à 7.30 a. m., 1.45 p. m. et 6.00 p. m.

Laissent Ste-Anne, à 5.55 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,

Wm. Bell & Cie.,

Dominion & Cie.,

Decker Bros. N.-Y.,

Schiedmayer, etc.

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,

Dominion & Cie.,

Gornwall & Cie.,

Burdet & Cie.,

Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS, LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone, 278.

LE CATÉCHISME

des provinces ecclésiastiques de Québec,
Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché
de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour

toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais
aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la
" seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de
" Québec, Montréal et Ottawa.

H. A. MARTINEAU

MARCHAND-QUINCAILLIER

11, RUE S.-PIERRE, QUEBEC

Nous avons toujours en mains : Peintures, vitres, coutellerie, etc. Toute com-
mande, verbale ou par lettre, est exécutée avec la plus grande diligence, sans qu'il
soit nécessaire d'avoir un compte ouvert, ou d'envoyer de l'argent immédiatement.
Les membres du clergé sont spécialement invités à nous honorer de leur patronage.